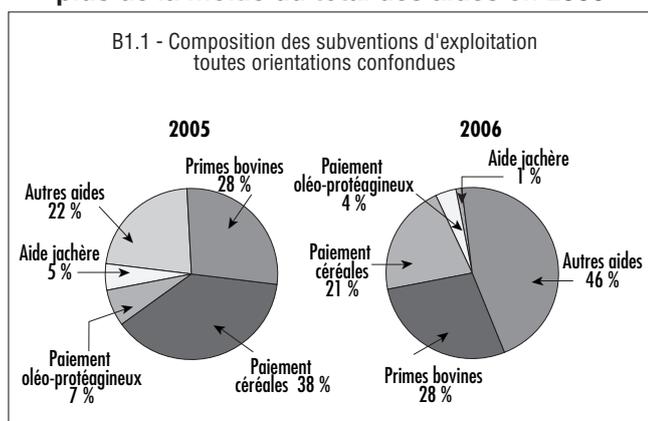


Composition des subventions d'exploitation

En 2006, le montant moyen par exploitation en primes et subventions d'exploitation se monte à 29 500 euros, en hausse de 5 % en valeur réelle par rapport à 2005. La prime unique (« DPU ») atteint 16 600 euros, soit 56 % du total. Une partie des aides est consacrée au secteur végétal (4 000 euros) et plus particulièrement aux céréales et plantes industrielles (3 300 euros). Ces montants moyens sont en forte baisse par rapport à 2005. Le secteur animal obtient également une partie des aides en 2006, avec en moyenne 4 200 euros par

exploitation. Les aides ne relevant ni du secteur végétal, ni du secteur animal augmentent de 5 %. Avec 800 euros en moyenne par exploitation, les aides pour accident climatique ont doublé. La prime herbagère agri-environnementale (PHAE) s'élève à 600 euros. Si, au total, ces aides diverses ne représentent, sur l'ensemble des orientations, que 16 % du total des primes et subventions, leur part est encore plus importante pour certaines orientations (46 % pour les exploitations d'ovins et autres herbivores).

La prime unique représente plus de la moitié du total des aides en 2006



Source : RICA

Primes PAC

La politique agricole commune (PAC), profondément réformée en 1992 et 1993, avec la réduction des prix de soutien, l'obligation de mettre en jachères une partie des terres et l'instauration d'une série d'aides compensatrices aux produits (ou la revalorisation des aides existantes), a été à nouveau réformée en 2003, avec la création du paiement unique découplé. La France a choisi d'attendre 2006 pour mettre en œuvre le nouveau système de façon complète. La physionomie des aides lors de l'exercice 2006 est bouleversée. Toutes exploitations confondues, la prime unique représente plus de la moitié du total des aides. Certaines aides sont maintenues, soit de façon pratiquement inchangée (prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes), soit avec des taux unitaires modifiés (paiement à la surface pour les grandes cultures, prime à l'abatage des bovins, prime à la brebis). D'autres sont supprimées (prime spéciale aux bovins mâles, aide directe laitière, etc.). Cependant, des montants, en général faibles, de primes 2005 supprimées ou modifiées peuvent figurer dans les comptabilités 2006 et perturber les taux d'évolution 2006/2005. Il s'agit de versements tardifs, non provisionnés sur l'exercice 2005, enregistrés lors de leur arrivée sur le compte bancaire de l'exploitant.

B1.2 - Détail des subventions d'exploitation en 2006

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

	Grandes cultures	Bovins lait	Bovins élevage et viande	Ovins autres herbivores	Toutes orientations	
					Valeur 2006	Évolution ¹ 06/05 %
PAIEMENT UNIQUE DÉCOUPLÉ (« DPU »)	30,3	17,1	11,6	7,8	16,6	///
SECTEUR ANIMAL	1,3	1,7	16,9	7,0	4,2	- 51
Bovins	1,2	1,4	16,3	2,5	3,6	- 53
Prime spéciale aux bovins mâles	ε	0,1	0,5	0,1	0,1	- 90
Bœufs	ε	ε	0,1	ε	ε	- 85
Prime à la vache allaitante	0,9	0,3	13,5	2,1	2,7	- 2
Autres primes bovines	0,2	1,0	2,2	0,4	0,7	-- 62
Primes à l'abatage	0,2	0,9	1,3	0,2	0,6	-- 42
Paiements à l'extensification	ε	0,0	0,8	0,2	0,1	-- 79
Paiements supplémentaires par tête	ε	ε	ε	ε	ε	-- 97
Prime aux produits laitiers et paiements supplémentaires ADL	ε	0,1	ε	ε	ε	-- 98
Ovins et caprins (prime à la brebis et à la chèvre)	ε	ε	0,1	3,7	0,3	-- 53
Autres aides secteur animal	0,1	0,3	0,6	0,8	0,3	+ 60
SECTEUR VÉGÉTAL	8,9	2,0	0,8	0,9	4,0	- 73
Céréales et plantes industrielles	8,2	1,9	0,7	0,7	3,3	- 77
Aides aux jachères	0,2	ε	ε	ε	0,1	- 96
Paiement compensatoire aux céréales (y compris blé dur)	6,2	1,8	0,7	0,7	2,7	- 75
Paiement compensatoire aux oléagineux	1,3	ε	ε	ε	0,4	- 73
Paiement compensatoire aux protéagineux	0,5	ε	ε	ε	0,1	- 74
Autres aides plantes industrielles	0,1	ε	ε	ε	ε	- 78
Vin	ε	ε	ε	ε	0,2	+ 58
Fruits et légumes	0,3	ε	ε	ε	0,2	- 13
Autres aides secteur végétal	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	- 6
AUTRES	1,7	5,4	11,4	13,5	4,6	+ 5
Handicap géographique	0,1	2,4	4,0	6,4	1,5	- 1
Accident climatique	0,1	0,5	2,9	3,1	0,8	+ 101
Aides agri-environnementales	1,0	2,0	4,0	3,4	1,6	- 11
Prime herbagère agri-environnementale (PHAE)	ε	0,9	2,2	1,8	0,6	ε
Autres aides	0,5	0,5	0,5	0,5	0,7	+ 2
Montant supplémentaire de l'aide PAC	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	///
TOTAL DES PRIMES ET SUBVENTIONS	42,3	26,3	40,8	29,2	29,5	+ 5

1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle, c'est-à-dire déflatée par l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).

Source : RICA

Répartition par orientation et par région

Le niveau moyen de subventions par exploitation, globalement stable¹ entre 1995 et 1999, a considérablement augmenté depuis 2000. Il se monte à 29 500 euros en 2006, en nette hausse par rapport à 2005. Les exploitations de grandes cultures sont encore une fois les plus subventionnées, avec 42 300 euros en moyenne, suivies par les éleveurs de bovins mixtes avec 41 200 euros. En 2006, la plupart des orientations voient le montant moyen de leurs subventions augmenter, notamment les orientations animales. La hausse est particulièrement sensible pour les éleveurs de bovins lait (+ 12 %). Les

éleveurs laitiers bénéficient en effet d'une nouvelle revalorisation de la prime aux produits laitiers intégrée en 2006 dans la prime unique découplée. Le montant moyen des subventions progresse en 2006 de façon significative pour les viticulteurs sous appellation et hors appellation (+ 17 %) mais le montant des aides reste à un niveau bas. Le montant des aides augmente également dans les exploitations de grandes cultures et de bovins mais de façon moindre. La baisse est une nouvelle fois marquée pour les maraîchers, horticulteurs (- 8 %) et les arboriculteurs fruitiers (- 5 %).

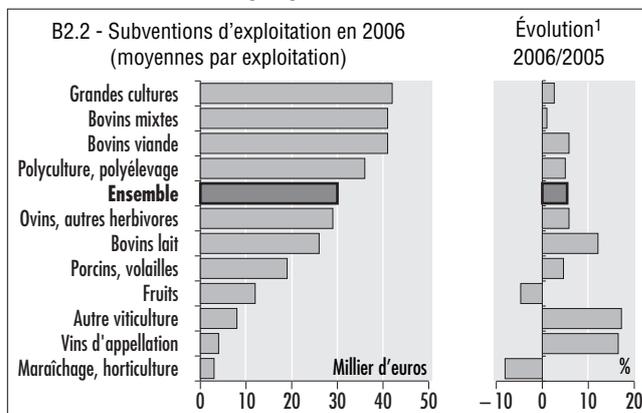
B2.1 - Subventions d'exploitation en 2006

Valeurs moyennes par exploitation, en millier d'euros

Orientation	2006	Évolution ¹ 06/05 %
Grandes cultures	42,3	+ 2,6
Maraîchage, horticulture	3,4	- 8,1
Vins d'appellation	3,8	+ 16,5
Autre viticulture	7,8	+ 17,2
Fruits	11,7	- 4,7
Bovins lait	26,3	+ 12,1
Bovins viande	40,8	+ 5,8
Bovins mixtes	41,2	+ 1,0
Ovins, autres herbivores	29,2	+ 5,8
Porcins, volailles	18,5	+ 4,6
Polyculture, polyélevage	36,5	+ 5,0
ENSEMBLE	29,5	+ 5,4

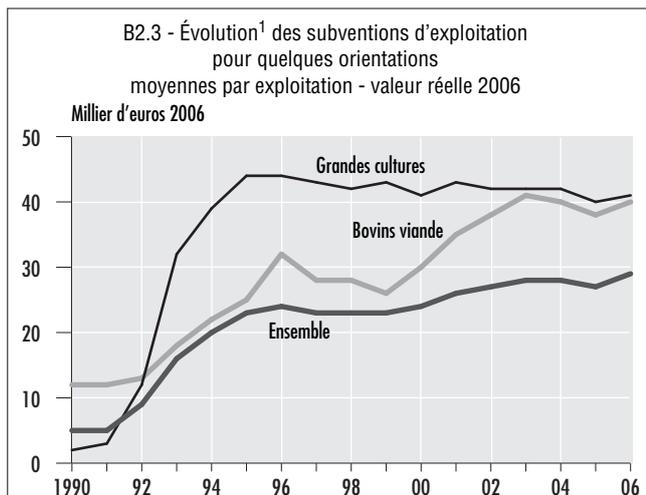
Source : RICA

Hausse des subventions en moyenne dans la plupart des secteurs



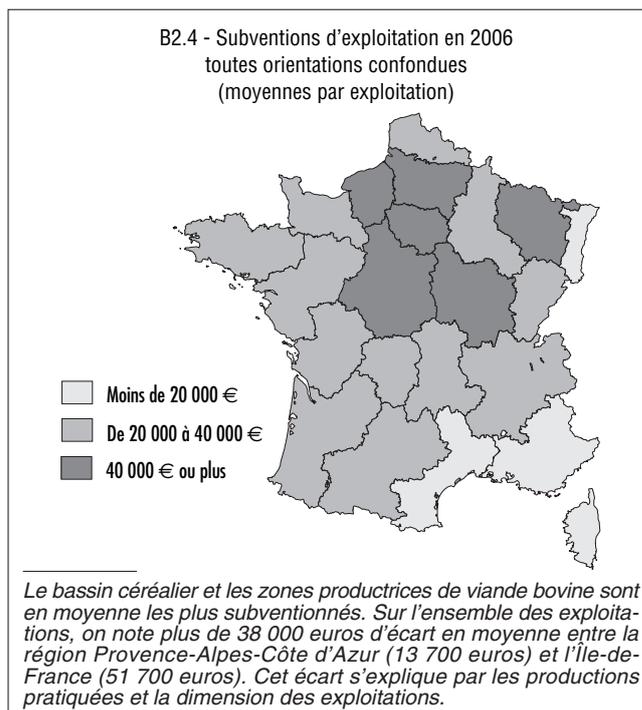
Source : RICA

Le montant des subventions reprend sa progression



Jusqu'en 1992, le niveau moyen des subventions en grandes cultures reste modeste et très inférieur à celui des orientations animales. À partir de 1992, première année de la nouvelle PAC, des hausses de subventions interviennent pour compenser les baisses de prix, autrefois soutenus (voir encadré fiche B1). Le niveau des subventions monte alors en flèche en grandes cultures et dépasse largement celui des élevages. Puis il se stabilise à partir de 1995. En « bovins viande », la hausse, commencée en 1993, est importante sans être explosive. Les pics de 1996 et 2003 correspondent à des situations de crise (ESB en 1996, sécheresse en 2003).

En Île-de-France, le montant moyen des subventions atteint 51 700 euros



Le bassin céréalier et les zones productrices de viande bovine sont en moyenne les plus subventionnées. Sur l'ensemble des exploitations, on note plus de 38 000 euros d'écart en moyenne entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (13 700 euros) et l'Île-de-France (51 700 euros). Cet écart s'explique par les productions pratiquées et la dimension des exploitations.

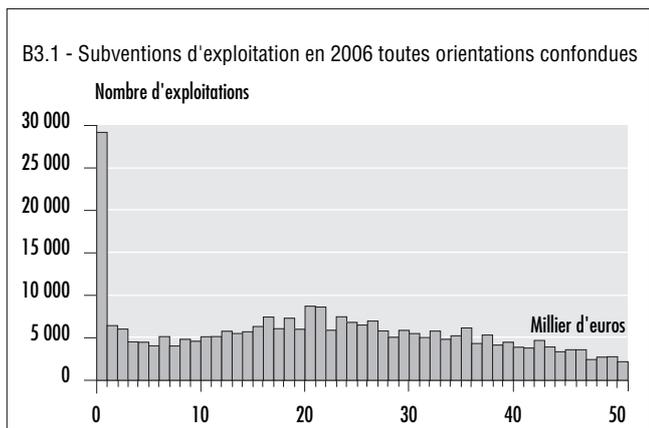
1. Les évolutions sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en valeur réelle à l'aide de l'indice de prix du PIB (voir annexe 2).
Source : RICA

Les dispersions

Le montant moyen des subventions perçues n'illustre qu'imparfaitement la situation des exploitations vis-à-vis de l'attribution des aides et autres primes. En effet, une étude de la dispersion met en évidence d'importantes disparités. Toutes orientations confondues, près de 29 200 exploitations, soit 8 % du total, ne perçoivent aucune subvention. La situation n'est guère différente pour les quelque 6 400 exploitations qui bénéficient d'aides d'un montant inférieur à 1 000 euros. Au total, la proportion d'exploitations pour lesquelles les subventions sont nulles ou négligeables se monte à 10 %. À l'inverse, 16 % des exploitations les plus aidées, soit 56 900, perçoivent des aides d'un montant minimum de 50 000 euros. Les disparités sont également fortes au sein des différentes orientations. Elles sont d'autant plus prononcées que les secteurs sont faiblement subventionnés. Ainsi,

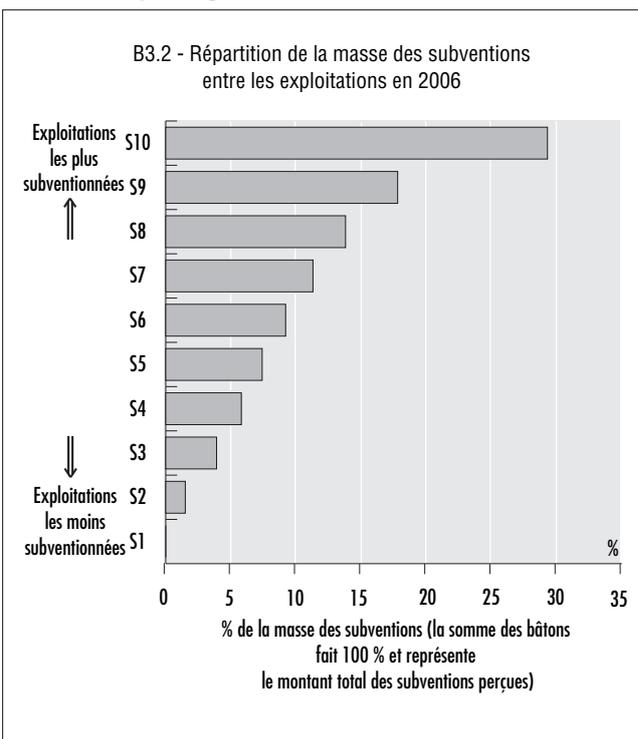
pour 60 % des exploitations spécialisées en viticulture d'appellation, les aides sont nulles ou faibles (moins de 1 000 euros). En grandes cultures, 31 % des exploitations bénéficient de subventions d'au moins 50 000 euros, ce qui n'est le cas que de 1 % dans les orientations maraîchage, horticulture. Toutes orientations confondues, 20 % des exploitations se partagent 47 % du total des aides, tandis que les 53 % restants sont répartis sur 80 % des exploitations. La répartition des subventions est fortement corrélée à la dimension économique des exploitations : 47 % des exploitations de grande dimension reçoivent au moins 50 000 euros ; de tels montants ne se rencontrent jamais dans les petites exploitations. Toutefois, une proportion non négligeable de grandes exploitations ne perçoit aucune aide (12 %).

Aucune subvention pour 29 200 exploitations



Source : RICA

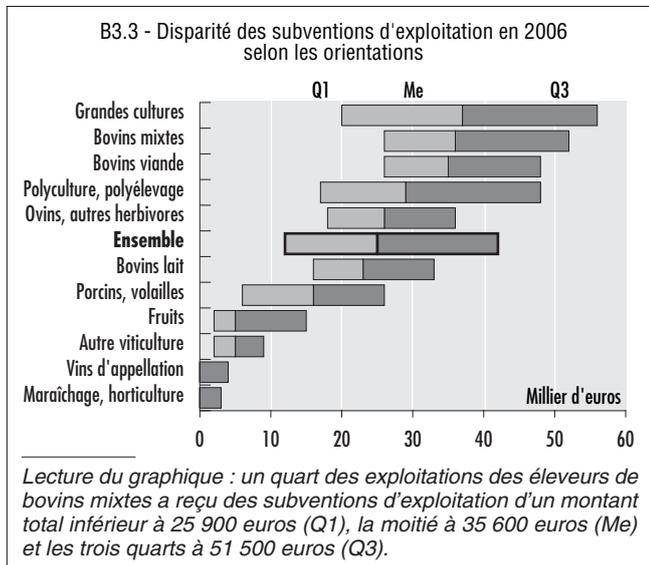
20 % des exploitations professionnelles se partagent 47 % des subventions



Lecture du graphique : les exploitations sont classées par niveau de subvention croissant, puis regroupées en 10 catégories d'effectif égal : S1 est constitué par les 10 % d'exploitations ayant le niveau de subvention le plus faible, S2 par les 10 % suivant, etc., jusqu'à S10, constitué par les 10 % d'exploitations ayant le niveau de subvention le plus élevé. Le graphique se lit ainsi : 10 % des exploitations (les plus subventionnées, S10) ont reçu environ le tiers (29 % exactement) de la masse totale des subventions et 20 % des exploitations (S10 et S9) ont reçu 47 % de la masse totale des subventions. À l'opposé, 20 % des exploitations (les moins subventionnées, S1 et S2) ne reçoivent que 1 % de la masse totale des subventions. A noter qu'il s'agit ici des exploitations professionnelles, c'est-à-dire atteignant une certaine taille économique (cf. annexe méthodologique « champ de l'enquête »).

Source : RICA

Les trois quarts des maraîchers perçoivent moins de 3 000 euros



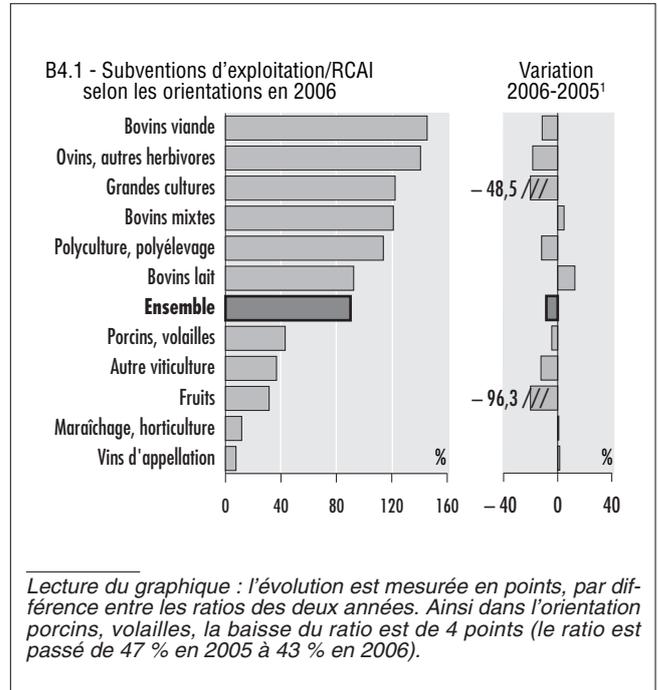
Lecture du graphique : un quart des exploitations des éleveurs de bovins mixtes a reçu des subventions d'exploitation d'un montant total inférieur à 25 900 euros (Q1), la moitié à 35 600 euros (Me) et les trois quarts à 51 500 euros (Q3).

Source : RICA

Ratios divers par orientation et par classe de dimension

Les subventions concourent largement à la formation du résultat dans bon nombre d'orientations. En 2006, ce sont les orientations de bovins viande et ovins, autres herbivores qui détiennent le ratio « subventions/RCAI » le plus élevé (respectivement 145 % et 141 %). À l'inverse, ce ratio est extrêmement faible pour la viticulture d'appellation puisqu'il atteint seulement 8 %. Le ratio a diminué sensiblement dans les orientations végétales qui ont eu de bons résultats en 2006 : fruits (- 96 points), grandes cultures (- 48 points). Il a également diminué dans les orientations ovins, autres herbivores, bovins viande et polyculture, polyélevage, mais de façon moindre. À l'inverse, il progresse de 13 points en bovins lait, grâce à l'amélioration des subventions dans ce secteur. Les ratios de subventions peuvent en outre être ventilés selon la dimension économique. Les plus grandes exploitations perçoivent davantage de subventions par unité de travail dans les orientations très soutenues par la PAC, telles que grandes cultures ou bovins viande. Au niveau global, des effets de structure occultent en partie cette liaison. Le ratio « subventions/MBS » tend quant à lui à décroître lorsque la dimension économique augmente. Les élevages d'herbivores perçoivent plus de subventions par unité de taille économique que les grandes cultures, à dimension économique égale.

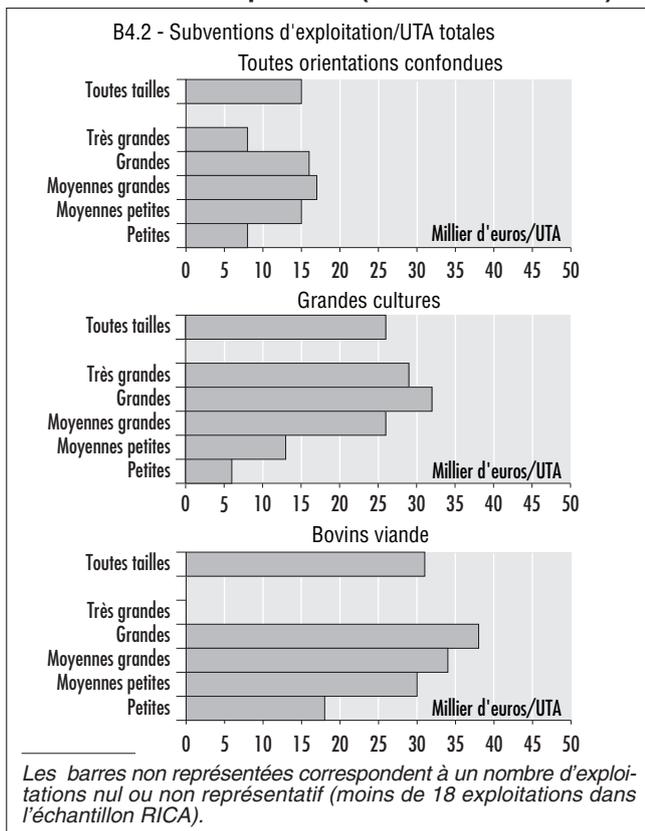
Dans cinq orientations, les subventions d'exploitation sont supérieures au RCAI



Lecture du graphique : l'évolution est mesurée en points, par différence entre les ratios des deux années. Ainsi dans l'orientation porcins, volailles, la baisse du ratio est de 4 points (le ratio est passé de 47 % en 2005 à 43 % en 2006).

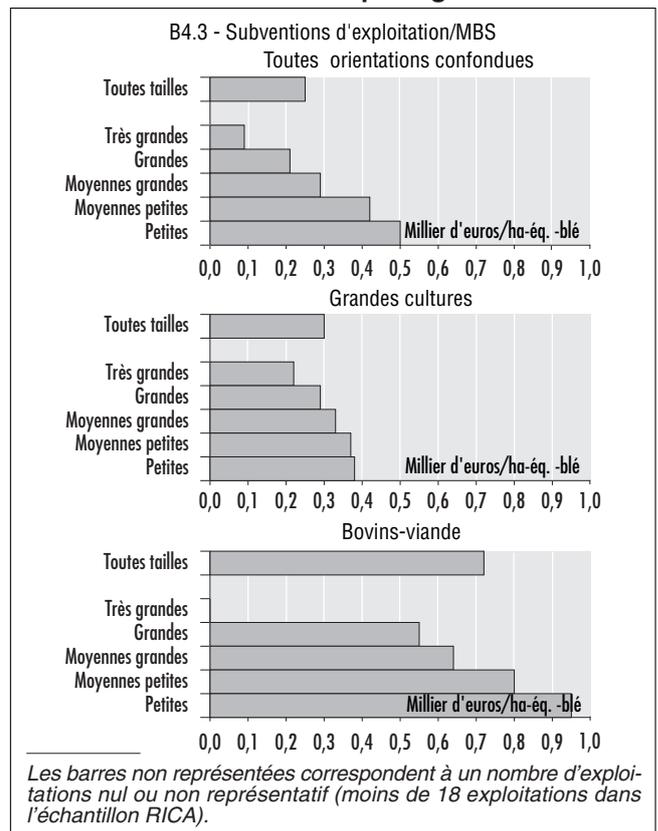
1. Les variations des ratios sont calculées sur un échantillon constant et sont exprimées en points. Source : RICA

Les grosses structures tendent à toucher davantage de subventions par UTA (unité-travail/année)



Source : RICA

À taille équivalente, plus de subventions par unité de taille en bovins viande qu'en grandes cultures



Source : RICA